



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2017**

À tous les contribuables de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE DONNE, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2017 est complété et déposé au bureau de la soussignée au 863, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 3 février 2017.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 6 mars 2017.


Les comptes égaux ou supérieurs à trois cent dollars (300,00\$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 6 mars 2017, le 8 mai 2017, le 10 juillet 2017 et le 10 octobre 2017.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 26^{ième} jour de janvier 2017,


Cynthia Bossé
Directrice générale